

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 14 Octobre 2021

DELIBERATION N° 2021-10-02

**Avis sur le plan de mobilité 2030 du
Grand Annecy**

Le quatorze octobre deux mille vingt-et-un, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le six octobre deux mille vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Virginie SERAIN – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Éric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, Marcel GIANNOTTY, David DUPASSIEUX, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Frédérique LARDET, Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD – MM. Olivier WEILAND, Christian ANSELME, René ALLAMAND.

Procurations :

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : MM. Thierry GUVET, Michel PONTAIS et Ludovic BOURGEOUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON, Michel PASSETEMPS et François DAVIET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : /

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Jacques DALEX, Marc PAGET et Philippe CHAPPET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – M. Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Michèle DOMENGE-CHENAL – M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOUQUIOL – MM. Gérard LACROIX et Xavier BRAND

Délégués titulaires absents : Mme Charlotte BOETTNER et M. Cédric DECHOSAL

Procurations : Mme Charlotte BOETTNER donne procuration à M. BRAND

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Marc BRACHET suppléant de M. DALEX
- MME Cécile BOLY suppléante de M. ASTORG

.....

Secrétaire de séance : Antoine GRANGE

➤ **Avis sur le plan de mobilité 2030 du Grand Annecy :**

Monsieur le président rappelle au comité syndical que par courrier en date du 25 août 2021 l'agglomération du Grand Annecy a saisi le SCoT pour avis sur le dossier du plan de mobilité 2030 arrêté lors du conseil d'agglomération du 24 juin 2021. Il rappelle également que ce dossier a été étudié par les membres de la commission du SCoT en charge de la mobilité le 30 septembre 2021.

Le projet de PDM couvre tous les champs de la mobilité évoqués dans le chapitre « *le bassin annécien, territoire au fonctionnement fluide* » du DOO du SCoT du bassin annécien.

La stratégie du projet de PDM, qui s'articule selon l'amélioration de la performance du réseau de transports en commun (desserte, amplitude et fréquence des axes forts), l'amélioration des infrastructures routières et le développement de l'intermodalité, s'inscrit bien dans les orientations du SCoT. Il est souhaitable qu'une augmentation de la fréquence des lignes de transports à la demande ainsi qu'une amélioration de la desserte de l'agglomération le dimanche (meilleure lisibilité du réseau avec fin des lignes « Dimbus » et reprise des lignes en service la semaine, meilleure amplitude horaire et nette augmentation de la fréquence de passage...) soit envisagée.

A l'échelle du SCoT, on peut observer que le PDM permet de répondre à l'objectif d'une meilleure articulation entre l'urbanisation du territoire et sa desserte par les transports en commun ou les transports non motorisés. Les axes de travail voulus par le SCoT sont bien repris, à savoir le développement de la multimodalité autour des gares du territoire mieux valorisées (Annecy, Pringy, Groisy et réouverture de celle de Saint-Martin-Bellevue), la création de parkings-relais en entrée d'agglomération (il aurait cependant été intéressant d'insister sur la construction de parkings en silos ou en souterrain pour éviter la consommation de foncier) favorisant le report modal et la création d'un réseau de tramways et de BHNS sur les axes prioritaires par le SCoT. En revanche, une meilleure prise en compte des territoires voisins, avec prolongement de certains axes de transports vers ces territoires, aurait été souhaitable (prolongement de certaines lignes d'Annecy vers Sillingy et La Balme-de-Sillingy ; vers Allonzier-la-Caille ; vers Faverges) en lien avec les autorités organisatrices de transports (AOT). Au-delà de l'échelle du SCoT, il serait souhaitable que des actions soient menées pour renforcer l'accès ferroviaire à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à Paris.

Le projet de PDM consacre un axe de travail important sur le développement des modes actifs (en particulier le vélo), ce qui répond au DOO. La réduction de la part modale de la voiture individuelle, notamment en cœur d'agglomération par une politique de circulation apaisée et de stationnement plus contraignant, s'inscrit dans l'ambition du DOO du SCoT. Elle ne portera toutefois ses fruits que si des alternatives efficaces au stationnement sont proposées.

Les grands axes pénétrants du cœur d'agglomération (RD 1201, RD 1508, RD 1203) font bien l'objet d'un travail à part entière dans le projet de PDM, et pas seulement sous l'angle routier (parc relais, BHNS, projet de transport en commun sur la rive Ouest du lac, augmentation de la fréquence des bus sur les deux rives du lac, création de voies vertes pour vélos), ce qui répond

à l'objectif important du DOO d'œuvrer à la fluidification de ces axes stratégiques. Soulignons toutefois qu'il serait bon que les itinéraires cyclables projetés par le PDM soient éloignés des axes de circulation, sans quoi ils ne seront sans doute pas assez sécurisés. La volonté du DOO du SCoT d'offrir une desserte express à haut niveau de service à destination de Genève (aéroport international notamment) est également abordée dans le projet de PDM.

Le travail appuyé par le PDM sur la stratégie de tarification, de fidélisation et de communication sur les transports en commun ou les services à la population (SIBRA, Vélonecy, etc.) paraît très positif également pour concrétiser l'objectif du report modal annoncé (objectif de -12% de la part des modes motorisés à horizon 2030).

Enfin, le SCoT du bassin annécien comporte peu d'objectifs précis sur le volet « qualité de l'air » et « gaz à effet de serre ». Le PDM quant à lui se saisit bien de cette problématique, notamment dans son annexe environnementale, et annonce une réduction non négligeable des principaux polluants de l'air et GES à horizon 2030 par rapport au scénario tendanciel sans PDM (notamment du fait de la réduction des kilomètres parcourus à horizon 2030 grâce aux actions du PDM). Le SCoT ne s'étant pas encore approprié cette problématique, il apparaît objectivement difficile de se positionner sur le caractère suffisamment ambitieux ou réaliste des simulations proposées dans le projet de PDM. Néanmoins, le fait que la mise en œuvre du PDM permette une réduction de ces principaux polluants et GES plus importante que le scénario tendanciel est bien entendu un élément pertinent et positif.

Après en avoir délibéré le comité syndical émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de plan de mobilité 2030 de l'agglomération du Grand Annecy.

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0



Le Président,

Antoine de MENTHON

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le 18 octobre 2021
Pour copie conforme,
Certifié exécutoire,
A Annecy le 19 octobre 2021